



Bulletin municipal de la Commune de Rougegoutte

Rougegoutte

Info



Téléthon à l'école le 27 novembre



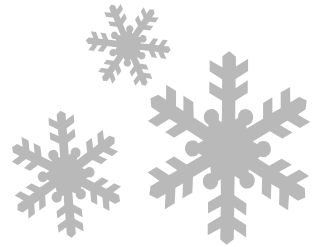
Décembre 2014

70eme anniversaire de la Libération le 23 novembre

Mairie de Rougegoutte 16 rue des Ecoles 90200 Rougegoutte
☎ 03 84 27 12 67 ☎ 03 84 29 59 75
✉ mairie-rougegoutte@wanadoo.fr Site : www.rougegoutte.fr

Dépôt légal n° 17/2000
Imprimé par nos soins
Tirage : 470 exemplaires

Rougegouttoises, Rougegouttois, Chers Amis,



Les années se suivent, le temps s'écoule, les habitants de Rougegoutte se rajeunissent, de nouvelles personnes deviennent propriétaires dans notre Commune, la vie se poursuit et une nouvelle année va bientôt commencer.

Alors, que pour chacune et chacun d'entre vous la vie soit plus belle, que les jours qui se suivent soient une source d'espérance et que le courage ne fasse jamais défaut pour surmonter toutes les épreuves de jours difficiles !

Au nom du Conseil Municipal et à titre personnel aussi, nous souhaitons que les nouveaux venus à Rougegoutte occupent toute leur place et leur espace de respiration en prenant une part active dans notre Commune qu'ils ont choisie, et au sein du monde associatif !

Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous, Rougegouttoises et Rougegouttois, de jouir d'une belle santé ; puissiez-vous aussi toujours garder la force et l'espoir pour lutter contre la maladie, la désespérance, la solitude et les échecs ! Puissiez-vous connaître toutes les réussites escomptées !

Nous avons une pensée sincère et particulière pour toutes celles et ceux qui souffrent dans leur cœur ou dans leur corps. Sachons toujours lutter pour surmonter toutes les difficultés de la vie, et sachons toujours considérer l'autre avec respect, solidarité et humanité !



Nous adressons aussi de vifs remerciements aux acteurs de la vie associative qui font de Rougegoutte une belle commune pleine de chaleur humaine : richesse et qualité des activités variées, manifestations nombreuses, beauté des décors... Savoir accueillir doit être un art qui se cultive au quotidien !

Au moment où nous vivons ces festivités de Noël et de Nouvel An, que partage, solidarité, générosité, convivialité, amour, humanité... prennent tout leur sens pour que chacune et chacun se sente respecté et considéré !

Bonnes Fêtes à vous, bonne année et bonne santé.

Pour commencer ensemble nous vous invitons



Samedi 03 janvier 2015
à 17 heures
à la Salle Communale de la Cité



Guy Miclo





CONSEIL MUNICIPAL du 12 NOVEMBRE 2014



Création d'une voirie aux abords de la salle communale et création d'un accès pour Personnes à Mobilité Réduite à la salle communale : demandes de subventions auprès de la Région et du Conseil Général dans le cadre du plan régional de soutien à l'activité

Le Conseil Municipal a décidé de présenter deux dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Régional et auprès du Conseil Général dans le cadre du plan régional de soutien à l'activité du bâtiment et des travaux publics :

1 – création d'une voirie aux abords de la salle communale pour un montant de travaux de 71 922 € TTC (63 268,33 € HT)

Les aides sollicitées pour ce dossier sont les suivantes :

- Conseil Général (10 %)
- Conseil Régional (20 %)
- D.E.T.R. (20 %)
- Subvention exceptionnelle de l'Etat

(déjà accordée pour un montant de 20 000 €)

2 – accessibilité à la salle communale aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) pour un montant de travaux de 50 225,10 € TTC (41 854,25 € HT)

Les aides sollicitées pour ce dossier sont les suivantes :

- Conseil Général (10 %)
- Conseil Régional (20 %)
- D.E.T.R. (40 %)

Création d'une voirie aux abords de la salle communale et création d'un accès pour Personnes à Mobilité Réduite à la salle communale : demandes de subventions auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux programme 2015

Le Conseil Municipal a décidé de présenter les mêmes dossiers de demandes de subventions auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux programme 2015, à savoir :

1 – création d'une voirie aux abords de la salle communale

2 – accessibilité à la salle communale aux Personnes à Mobilité Réduite

Rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes de la Haute Savoie en vue de modifications d'attributions de compensation

La commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes de la Haute Savoie réunie le 08 novembre 2014 a transmis un rapport en vue de modifications d'attributions de compensation. En effet, l'adoption de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) en 2004 a eu pour conséquence les échanges de fiscalité entre les Communes et la Communauté de Communes (taxes professionnelles contre taxes d'habitation et foncière).

Sur les 8 Communes membres de la Communauté de Communes de la Haute Savoie 5 Communes (AUXELLES-BAS, CHAUX, GIROMAGNY, ROUGEGOUTTE et VESCEMONT) bénéficient de compensation de la Communauté de Communes et 3 Communes (AUXELLES-HAUT, LACHAPPELLE-SOUS-CHAUX et LEPUIX-GY) versent une participation à la Communauté de Communes.

Par souci d'équité envers ces trois Communes la commission d'évaluation de transferts de

charge a décidé de réduire les participations de ces Communes.

Le Conseil Municipal a approuvé les modifications d'attribution de compensation négatives des Communes d'AUXELLE-HAUT, LACHAPELLE-SOUS-CHAUX et LEPUIX-GY.

Signature d'une convention de mise à disposition de personnel

Le R.P.I. ROUGEGOUTTE/VESEMONT met à disposition de la Commune du personnel pour effectuer le ménage des locaux de la Mairie, de la salle communale et du presbytère. La convention est arrivée à échéance et il convient de la renouveler. Accord du Conseil Municipal pour renouveler cette convention pour une mise à disposition du personnel du R.P.I. pour un temps de travail de 15/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2014.

Mise à disposition des salles de l'ancien logement communal situé au-dessus de la restauration scolaire au R.P.I.

Lors de la réunion du 15 octobre 2014 le Conseil Municipal avait décidé de mettre à disposition du R.P.I. les salles de l'ancien logement communal situé au-dessus de la restauration scolaire à compter du 3 novembre 2014 sous réserve de la fin des travaux.

Les travaux ne pouvant être terminés avant la fin de l'année 2014, le Conseil Municipal décide de mettre à ces locaux à disposition du R.P.I. à compter du 1^{er} janvier 2015.

Loyers pour utilisation des salles de la Mairie et du bâtiment annexe Mairie comprenant la restauration scolaire

Comme chaque année le Conseil Municipal doit déterminer les pourcentages d'occupation des salles de la Mairie et du bâtiment annexe Mairie par le R.P.I., l'école de Musique (ACV) et l'Association « La Rosemontoise » au prorata des temps d'occupation de ces locaux. Pour le fonctionnement sont prises en compte les factures de chauffage et d'électricité payées l'année précédente pour le bâtiment Mairie et pour le bâtiment comprenant la restauration scolaire.

Pour l'investissement sont pris en compte les travaux réalisés en 2006 dans le bâtiment de la restauration scolaire.

En conséquence, les temps d'occupation des locaux seront donc les suivants :

- Bâtiment restauration scolaire
 - o R.P.I. 43 %
 - o A.C.V. 38 %
 - o Commune 15 %
 - o « La Rosemontoise » 4 %
- Bâtiment Mairie
 - o R.P.I. 28 %
 - o A.C.V. 15 %
 - o Commune 50 %
 - o « La Rosemontoise » 7 %

DIVERS

Bassins de rétention :

Le Conseil Général demande à la Commune la mise à disposition de locaux dans les vestiaires du stade pour les personnels du Conseil Général qui seront d'astreinte sur les bassins **en cas de crues**. La Commune et l'A.S.R. ont donné leur accord ; une convention sera signée par les trois parties.

Dépôts de plaintes :

- ① Pour vol de bois dans la forêt communale du Fayé,
- ② Pour stationnement d'un véhicule depuis plus d'une année dans la forêt communale du Fayé.

Demande d'acquisition d'une meule : le Conseil Municipal donne son accord pour la cession à une personne intéressée, d'une meule en grès des Vosges située à proximité de la restauration scolaire.

M. Rémi SCHWALM fait un bilan des activités du SICTOM. Une augmentation de 9 % des tarifs du SERTRID est actée pour 2015. Par ailleurs, un travail est actuellement engagé pour le traitement et la collecte des ordures ménagères en matière de coût dans le cadre de la préparation du budget 2015 du SICTOM.

M. Jean KARLE a donné un bilan de l'A.S. Rougegoutte. Les effectifs sont en hausse et le bilan des équipes est satisfaisant.

Stade : un bus en voulant faire demi-tour a endommagé la pelouse du stade. La compagnie de transport en cause assurera la remise en état.

Mme Marie-Claire BOSSEZ a donné les bilans des Syndicats de la piscine et du SIAGEP. Toutes les informations relatives à

ces deux Syndicat sont disponibles sur les

sites « piscine d'ETUEFFONT » et « SIAGEP 90.

DE BELLES ET BONNES NOUVELLES « REYDEL AUTOMOTIVE » (Ex VISTEON)

Une nouvelle dénomination

« REYDEL AUTOMOTIVE » : voici le nom dorénavant en vigueur pour désigner l'entreprise implantée dans notre Commune de ROUGEGOUTTE avec ses deux sites bien connus, Unité 1 et Unité 2 (appelés U1 et U2).

Ce nom « porteur » a été choisi en référence à l'entreprise REYDEL, laquelle avait connu ici des jours glorieux avec une forte croissance, et des marchés importants, indispensables pour l'emploi.

Bref rappel historique

En 1987, l'entreprise THECLA dépose son bilan ; six repreneurs postulent. Maire de la Commune, avec le Conseil Municipal de l'époque, j'avais choisi de soutenir très activement, la proposition de REYDEL pour la reprise du seul site existant à l'époque, U1, le site historique au centre du village : visite du site de REYDEL à GONDECOURT, rencontres multiples avec les responsables REYDEL de l'époque, décision du Conseil Municipal d'exonérer totalement l'entreprise de la Taxe Professionnelle pendant cinq ans (délibération du 26 juin 1987), acquisition par la Commune du terrain où nous avons construit alors le parking Place Daudet, engagement du Conseil pour la première opération locative rue de la Fraternité, démarches personnelles auprès du Conseil Régional de Franche-Comté et du Conseil Général du Territoire de Belfort pour une exonération également de la Taxe Professionnelle ; en contrepartie REYDEL s'engageait sur cette même période à créer plus de 200 emplois. Les engagements de l'entreprise, de la Région, du Conseil Général et de la Commune, initiatrice de ces projets ont tous été tenus.

L'extension de Reydel

L'entreprise Reydel avec une belle dynamique d'expansion a été confrontée au début des années 1990 à un problème de place sur le site historique de U1 malgré les démolitions des anciens bâtiments, les reconstructions et restructurations que Reydel avait réalisées.

La Commune est alors à nouveau sollicitée pour trouver une solution afin que cette entreprise perdure et s'étende ici, sur ce secteur Nord dans le souci de maintenir et de développer l'emploi.

En relation avec les dirigeants de Reydel, avec la volonté de conserver à Rougegoutte cette entreprise, nous décidons alors de céder le terrain communal, sur lequel se trouve aujourd'hui l'unité 2, pour l'implantation de ces nouveaux bâtiments à construire : délibération du 15 mai 1991. Afin de viabiliser ce terrain, avec la construction de la voie, la rue Bourgois actuelle, nous avons créé le « Syndicat Multisite Nord » et avec un système de vente de parts aux communes qui le souhaitaient, nous avons réalisé un plan de financement. **La taxe professionnelle de U2 a été alors affectée aux communes actionnaires ; une somme d'argent leur a été versée chaque année en fonction de leur nombre de parts.** L'Unité 2 était née avec l'implication financière d'un très grand nombre de communes.

Des jours passés plus difficiles

La vie n'est pas une longue ligne droite : Reydel est racheté brutalement par P.O. (Plastic Omnium), puis P.O. est racheté par VISTEON. Le contexte est difficile, et le temps passe, avec un plan de licenciement en 2007-2008 ; ensuite une reprise d'activité a lieu, et la direction de l'époque décide de créer U3 à Sermamagny ; puis la direction de Visteon manifeste la volonté de quitter Rougegoutte pour créer une nouvelle usine à Fontaine ; ce plan échoue avec la fermeture de U3 et l'abandon du projet à Fontaine.

La reprise de Visteon devenu « REYDEL AUTOMOTIVE »

Aujourd'hui, Visteon repris, et devenu « REYDEL AUTOMOTIVE », a décidé de se maintenir à ROUGEGOUTTE. Afin de ne pas retrouver, éventuellement, demain les mêmes difficultés foncières, **avec le Syndicat Multisite Nord**, en relation aussi avec la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse et la SODEB, nous travaillons à l'extension de la ZAC du Montjean sur la Commune de VESCEMONT afin d'être prêt, le cas échéant, à permettre des extensions de bâtiments pour REYDEL AUTOMOTIVE et /ou pour pouvoir accueillir aussi d'autres entreprises.

Le gain d'un important marché PSA pour le site de SOCHAUX

La Direction actuelle, sous l'impulsion forte de son Directeur Emmanuel DIERS, a beaucoup travaillé pour l'obtention de nouveaux marchés.

Vendredi 5 décembre 2014, un important marché a été gagné !! Il s'agit d'un marché chez PSA, sur le site de SOCHAUX : ce nouveau marché concerne un véhicule de marque OPEL de type ZAFIRA/3008 qui sera fabriqué sur les lignes de SOCHAUX à partir de 2017. En terme de timing, ce marché viendra, pour REYDEL AUTOMOTIVE, en remplacement de C4/DS4 dont la fabrication actuelle est à MULHOUSE.

Pour ce marché les concurrents directs de REYDEL AUTOMOTIVE étaient FAURECIA et JOHNSON CONTROL lesquels sont aussi d'importants acteurs du marché actuellement. D'AUTRE PART, IL FAUT ENCORE SOULIGNER QUE LE PERIMETRE DE CE MARCHE EST D'UNE EXTREME IMPORTANCE PUISQU'IL S'AGIT DE TOUTE LA PLANCHE DE BORD ET DE LA CONSOLE.

Les conséquences de ce nouveau marché

Ce marché représente :

- a) une garantie d'emploi pour les salariés jusqu'en 2024 au regard des prévisions des volumes à produire ;**
- b) un chiffre d'affaires de l'ordre de 28 millions d'euros. Ce chiffre d'affaires permet ainsi au site de REYDEL AUTOMOTIVE de ROUGEGOUTTE de retrouver un chiffre d'affaire de l'ordre de 100 millions d'euros, ce qui était le niveau de l'année 2012.**

En conséquence, REYDEL AUTOMOTIVE réalisera la production dans les deux unités U1 et U2 comme aujourd'hui, alors qu'en cas d'échec de prise de ce marché, il était prévu de dédier U1 à la logistique et U2 à la production.

Conclusion

Pour notre Commune, notre Communauté de Communes, notre Département, la Haute Saône voisine et l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard, il est fondamental d'être toujours attentif et réactif : cette entreprise est un atout considérable pour tout notre secteur. Notre devoir consiste toujours à travailler en synergie les uns avec les autres pour réussir un pari sur l'avenir, en dépit des difficultés que nécessairement on rencontre, et lesquelles ne doivent jamais décourager ; la vigilance toujours s'impose pour relever les défis.

Je tiens très sincèrement à saluer les efforts des salariés, des cadres et de l'équipe de Direction ; c'est en travaillant ensemble, dans la concertation, avec un cap fixé, avec le souci et le respect de chacun, que l'on peut espérer gagner ; mais chaque jour il faut recommencer, car chaque jour est un nouveau jour à construire !

J'adresse de très sincères félicitations à tous les acteurs de cette entreprise, quels que soient les rôles et les responsabilités et un salut particulier à Emmanuel DIERS, Directeur

de REYDEL AUTOMOTIVE ROUGEGOUTTE, pour son implication, son sens du management, son sens du dialogue et sa présence active au milieu des salariés.

Avec certitude, nous pouvons affirmer, haut et fort, que ce nouveau marché est un signal important de confiance que PSA donne à REYDEL AUTOMOTIVE.

**Le Maire,
Guy MICLO**

Informations



Campagne d'hiver 2014/2015

Centre de GIROMAGNY
03.84.19.03.97

Inscriptions : les lundis de 14 h à 15 h
Distributions : les jeudis jusqu'au 12 mars
De 14 h à 17 h
Sauf les 25 décembre et 1^{er} janvier

**PROCHAIN PASSAGE
DECHETERIE MOBILE**

**VENDREDI 16 JANVIER
De 12 h à 15 h**

Parking à l'arrière du stade

**HORAIRES D'OUVERTURE DU
SECRETARIAT DE MAIRIE
PENDANT LES CONGES DE FIN D'ANNEE**

Mercredi 24/12 de 9 h à 12 h
Vendredi 26/12 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Samedi 27/12 de 9 h à 12 h
Lundi 29/12 de 9 h à 12 h
Mardi 30/12 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Mercredi 31/12 de 9 h à 12 h

**Uniquement pour les inscriptions sur les listes
électorales**

Vendredi 02/01 de 9 h à 12 h
Samedi 03/01 de 9 h à 12 h



**INSCRIPTIONS SUR LES
LISTES ÉLECTORALES
DERNIER RAPPEL POUR VOTER AUX ELECTIONS
MUNICIPALES et EUROPEENNES DE 2015**

Les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales sont invitées à se présenter en Mairie **avant le 31 décembre 2014** munie d'une pièce d'identité.

Sont concernés :

- les nouveaux habitants,
- les jeunes gens qui auront atteint l'âge de 18 ans au 28 février 2015,
- les personnes non encore inscrites.

MISE AU POINT du PRESIDENT du SYNDICAT des EAUX

Le Président informe que les services du Syndicat sont régulièrement saisis par des usagers surpris de recevoir des propositions de contrat d'assurance de sociétés privées.

Le Président précise et rappelle que :

☞ Le Syndicat des Eaux de Giromagny est responsable de son réseau jusqu'au compteur compris de l'abonné et il en assure, en sa qualité de propriétaire, toutes ses responsabilités. L'abonné est toutefois tenu de protéger son compteur contre le gel ; il sera pécuniairement responsable des dégradations résultant du gel, de la même manière qu'il est responsable des dégradations et/ou des dégâts que son compteur pourrait subir du fait de l'abonné.

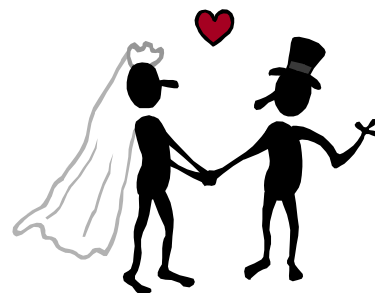
☞ Le Syndicat des Eaux n'a connaissance de ces envois en nombre que par l'intermédiaire d'usagers. Ces publicités sont faites sur le territoire du Syndicat des Eaux de Giromagny sans aucune concertation avec le Président ou les services du Syndicat.

☞ L'utilisateur, responsable de son installation après compteur reste cependant le seul à juger de la nécessité d'assurer ce genre de risque ; l'abonné doit vérifier auprès de sa compagnie d'assurance que les différents contrats d'assurance qu'il a souscrit garantissent les risques après compteur.

☞ Le Président demande aux abonnés de se renseigner auprès du Syndicat des Eaux et/ou de leur assurance personnelle avant de souscrire un tel « contrat d'assistance ».

en 2014 il y eut :

5 Mariages...



- ☞ 12 avril : Alain CALMUS et Fabienne VUILLEMARD
- ☞ 28 juin : Clément BLEICHER et Mélanie CANAL
- ☞ 30 août : Pierre-Etienne MEYER et Aurélia NIGRO
- ☞ 30 août : Johan LECUYER et Magalie COSSA
- ☞ 08 novembre : Christophe ANNAHEIM et Séverine PETITJEAN



... 7 naissances

- ☞ 05 janvier : Milann PERREZ
- ☞ 11 février : Nolan et Robin THOMAS
- ☞ 14 mai : Mélina WEBER
- ☞ 29 juillet : Tom GUYOT
- ☞ 28 septembre : Loanne DAVAL
- ☞ 10 novembre : Hortense GALLAND

... 8 décès

- ☞ 09 janvier : Alain PIOT
- ☞ 13 janvier : Jeannine ROBUSTI veuve GILLET
- ☞ 30 janvier : André EMMENEGGER
- ☞ 16 février : Francis AUBERT
- ☞ 12 juin : Julia TOURNIER épouse CARDOT
- ☞ 19 août : Pierre DEMEUSY
- ☞ 24 août : Martine CABARDI veuve LIEBELIN
- ☞ 02 octobre : Delphine MIKES
- ☞ 03 novembre : Gilbert DESCAMPS



ROUGEGOUTTE



INVITATION

Guy MICLO
Chef de Chœur de la
Chorale « A Croch'Chœur »

Jean-Jacques GRIESSER
Organiste, pianiste,
auteur, compositeur

Raymond VIENNOT
Président de
La Rosemontoise

Louis CANAL
Les Échos
du Rosemont

Les Choristes et les Solistes : Sandrine, Olivier, Arnaud et Simon

ont le plaisir de vous inviter aux **CONCERTS DE NOËL** les :

Vendredi 19 décembre 2014 à 20h30

Samedi 20 décembre 2014 à 17h00

Dimanche 21 décembre 2014 à 17h00

à l'église de ROUGEGOUTTE.

Il est recommandé d'arriver trente minutes avant le début des concerts



CHORALE À CROCH'CHOEUR

Depuis plusieurs années, la Chorale « A Croch'Chœur » crée l'évènement à ROUGEGOUTTE avec ses concerts de grande qualité.

Composée de quelque 60 choristes, sous la direction de Guy Miclo, la chorale « A Croch'Chœur », à 4 voix mixtes, fait partie de l'Association « La Rosemontoise » présidée par Raymond VIENNOT, laquelle Société propose de nombreuses activités sur les Communes de Rougegoutte/Vescefont.

Accompagnée par Jean-Jacques GRIESSER, organiste, concertiste, auteur et compositeur, la chorale « A Croch'Chœur » vous propose son programme de Noël : chansons populaires, chants religieux à 4 voix mixtes et quatuor vocal avec quatre solistes : Sandrine DEMEUSY, Olivier

CANAL, Arnaud CANAL et Simon CANAL.

Les choristes amateurs, en provenance des Communes du Territoire de Belfort, se réunissent avec plaisir et convivialité, pour apprendre les partitions « chorale » et vivre ensemble la joie d'une belle exécution qu'ils souhaitent partager, en communion musicale, avec leur public.

Ces trois concerts sont introduits par une intervention du célèbre groupe de trompes « Les Echos du Rosemont »

**Un programme renouvelé avec
encore des pièces de Noël
incontournables,
une ambiance intimiste ...
dans un village vivant tout décoré
et illuminé ...**

ENTRÉE LIBRE

*À l'issue de ce concert, votre générosité sera sollicitée.
Vous déposerez votre participation dans les corbeilles qui vous seront présentées
aux portes.*

DATES DES SEANCES DE THEATRE saison 2015

Salle Communale de ROUGEOUTTE

Vendredi 30 janvier 2015 à 20 h 30

Samedi 31 janvier 2015 à 20 h 30

Samedi 07 février 2015 à 20 h 30

Dimanche 08 Février 2015 à 15 h 00

Vendredi 13 Février 2015 à 20 h 30

Samedi 14 Février 2015 à 20 h 30

Samedi 21 Février 2015 à 20 h 30

Dimanche 22 février 2015 à 15 h 00

**Le Club Théâtre de la Rosemontoise
vous propose**

**En levé de rideau : Une comédie en 1 acte
interprétée par 4 ados**

« Les nigauds »

de Aymard d'AMONT

**En seconde partie : Une comédie en 2
actes interprétée par 8 adultes**

« FACE à FACE »

De Francis JOFFO

TARIFS

Adultes : 7 €

Moins de 14 ans : 5 €

Ouverture des portes :

Dimanche 14 h 15
Les autres jours 19 h 45

Fermeture des portes :

Dimanche 14 h 50
Les autres jours 20 h 20

**Réservation indispensable
à partir du 12 janvier 2015**

**Du lundi au vendredi
(Pas de réservation
le week-end)**

Entre 18 h et 20 h au

03 84 27 19 40



Meilleurs Vœux 2015

*Guy Miclo, Maire de Rougegoutte
Madame et Messieurs les Adjoints
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux
vous présentent leurs meilleurs vœux, vous souhaitent
des jours agréables et vous invitent à commencer l'année
ensemble*

Samedi 3 janvier 2015

à 17 heures

Salle Communale de la Cité

*Que les jours qui viennent comblient vos attentes, répon-
dent à vos espérances et vous apportent beaucoup de*